



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
TERRITOIRE D'ÉNERGIE
LOT-ET-GARONNE

Département
de
Lot-et-Garonne

Arrondissement d'AGEN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Délégués en exercice : 58

Délégués présents : 41

Date de convocation : 17 mars 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-113-AGDC

Nomenclature : 1.4.3. Commande publique – autres types de contrat - services

OBJET : ADHESION DE TE 47 A L'ASSOCIATION VALEURS AGRI METHA

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat, 26 rue Diderot à AGEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean-Marc CAUSSE.

Etaient présents :

BARJOU Jean-Pierre, BORIE Daniel, BOUSQUIER Philippe, BOZZELLI Thierry, CAMINADE Jean-Jacques, CARRIÉ Daniel, CAVADINI Hubert, COSTES Jean-Louis, DAUTA Jean-Pierre, DELZON Jean-Pascal, DE SERMET Pascal, DESCAMPS Philippe, DESTIEU Jean-Paul, DUGAY Jean, GERVAIS Thierry, GINCHELOT Yves, GRIALOU Guy, GUÉRIN Gilbert, IMBERT Pierre, LABARTHE Lionel, LAFARGUE Patrick, LAZZARINI Bruno, LE LANNIC Geneviève, LUNARDI Daniel, MAGNI Claude, MARCO Jean-Marie, MARTET Damien, MURIEL Daniel, PASCAL Alain, POLO Alain, PONTTHOREAU Michel, PRÉVOT Claude, RAVEL Nicolas, REIMHERR Annie, ROSIER Jean-Eric, SALAND Philippe, SOULIES Julien, VALETTE Thierry, VILLA Bernard, ZAROS René, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir :

BENATTI Nicolas à DE SERMET Pascal, CILLIERES Charles à PASCAL Alain, PINASSEAU Jean à DUGAY Jean.

Etaient excusés :

BALAGUER José, BUISSON Patrick, CANU Nathalie, CAMANI Pierre, DUBAN Jean-Marc, DUBOS Bruno, FLESCHE Eric, FRACAROS Jean-Alfred, GAIDELLA Daniel, GENTILLET Jean-Pierre, MIQUEL Francis, RÉGNIER Gérard, SCHLATTER Christophe, VICINI Jean-Pierre.

Monsieur Yves GINCHELOT a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Président indique aux membres de l'Assemblée que l'association Valeurs Agri Métha (VAM) est l'association régionale en Nouvelle-Aquitaine de l'Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France.

VAM est une association pilotée par les agriculteurs-méthaniseurs.

Elle fédère environ 90 adhérents :

- 34 sites de méthanisation agricole en fonctionnement,
- 4 sites en construction,
- 27 en projet à des stades d'avancement variés,
- 25 membres associés.

En plus de la vocation alimentaire, VAM et ses adhérents œuvrent pour une agriculture résiliente en adéquation avec la nécessaire transition agricole, économique, sociétale, énergétique et agro-environnementale.

L'association accompagne les agricultrices et les agriculteurs dans la création, le développement et le fonctionnement d'unités de méthanisation par le partage d'expérience. Elle souhaite participer à la transition énergétique en produisant de l'énergie verte, au cœur et en cohérence avec les territoires, en incluant un juste retour de valeurs ajoutées à la filière agricole.

L'association contribuant à la promotion de la méthanisation et accompagnant les agriculteurs aux bonnes pratiques pour exploiter les méthaniseurs, Monsieur le Président propose que TE 47 adhère à cette association pour bénéficier de ce réseau dans le cadre de notre dispositif Co'meth 47, afin de partager notamment les expériences et d'en faire bénéficier.

Le montant de la cotisation est de 500 euros la première année, puis 300 euros les années suivantes.

Il est proposé que le Comité Syndical :

- ⇒ approuve l'adhésion de TE 47 à l'association Valeurs Agri Métha pour une durée d'un an reconductible trois fois ;
- ⇒ donne mandat à Monsieur le Président pour signer tous les documents liés à cette affaire.

**Oùï, l'exposé de son Président,
le Comité Syndical, après avoir délibéré,**

- **APPROUVE** l'adhésion de TE 47 à l'association Valeurs Agri Métha pour une durée d'un an reconductible trois fois ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour signer tous les documents liés à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

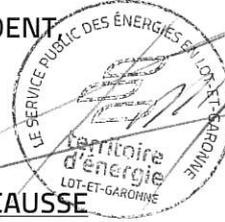
Fait et délibéré à Agen, les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE,



Yves GINCHELOT

LE PRÉSIDENT



Jean-Marc CAUSSE

AR Prefecture

047-254701824-20230327-2023_113_AGDC-DE
Reçu le 29/03/2023